

Strasbourg, 31 mars 2025

CEPEJ-GT-EVAL(2024)26rev1

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

« Kit de bienvenue pour les Correspondants nationaux de la CEPEJ »

Cher Correspondant national,

Bienvenue dans la communauté de la CEPEJ ! Nous sommes ravis de pouvoir vous compter parmi nous en tant que membre essentiel de notre réseau dédié à l'évaluation des systèmes judiciaires à travers l'Europe. Votre rôle de Correspondant national est fondamental pour assurer la collecte des données ainsi que leur exactitude et leur exhaustivité.

I. Qu'est-ce que la CEPEJ ?

La CEPEJ, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe, travaille depuis plus de 20 ans à l'amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la justice en Europe, en renforçant la coopération entre les États et entre les professionnels de la justice. Le rôle de la CEPEJ consiste à développer et à mettre à disposition des États des outils spécifiques et concrets visant à accroître la qualité, l'efficacité et la célérité des systèmes judiciaires. Pour en savoir plus sur la mission de la CEPEJ, vous pouvez consulter le [site internet de la CEPEJ](#).

L'objectif premier de la CEPEJ étant de contribuer aux politiques publiques dans le domaine de la justice, il est primordial de connaître les systèmes judiciaires. Pour acquérir cette connaissance, la CEPEJ collecte des données au niveau européen, sur la base desquelles elle conçoit des indicateurs permettant de mener des analyses, mais aussi d'identifier les bonnes pratiques qui pourraient inspirer d'autres systèmes judiciaires.

Ces données et analyses sont présentées dans le Rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens de la CEPEJ publié depuis 2004 (plus d'informations [ici](#)), un des documents phares de la CEPEJ, qui s'appuie sur le réseau des correspondants nationaux de la CEPEJ.

Le Rapport d'évaluation comprend également la base de données dynamique des systèmes judiciaires européens [CEPEJ-STAT](#) qui présente l'ensemble des données et commentaires fournis dans le cadre du processus d'évaluation de façon interactive.

La CEPEJ présente une situation objective des systèmes judiciaires européens, sans classement des États, en les regroupant sur la base de caractéristiques ou de problématiques communes et en identifiant les bonnes pratiques qui peuvent inspirer d'autres États membres notamment dans leurs processus de réforme.

II. Quel est votre rôle de Correspondant national et qu'implique-t-il ?

En tant que Correspondant national, vous constituez un lien crucial entre la CEPEJ et le système judiciaire de votre pays. En ce sens, la connaissance de votre système judiciaire est essentielle pour toutes les activités de la CEPEJ.

En premier lieu, vous êtes chargé de collecter des données auprès des différentes autorités de votre système judiciaire et de les transmettre à la CEPEJ. Pour ce faire, vous devrez établir votre propre réseau de sources au niveau national, en les sensibilisant à l'objectif de la collecte de données - le Rapport d'évaluation de la CEPEJ - et au fait que cette étape est suivie d'une phase de contrôle de la qualité dans laquelle elles sont également impliquées et qui va requérir une disponibilité et une réactivité importante de leur part en raison des délais très stricts de ces exercices d'évaluation.

Dans ce cadre, l'organisation de réunions avec l'ensemble de vos sources afin de discuter des méthodes de collecte des données et des améliorations possibles peut s'avérer très utile.

En tant que Correspondant national, vous êtes responsable des données de votre pays,

qui constitueront la seule source d'information et d'analyse du Rapport.

Ce travail est une collaboration entre vous, spécialiste de votre système judiciaire, et le Secrétariat de la CEPEJ, qui peut vous guider dans l'interprétation des questions et des concepts. Cette coopération est fondée sur la confiance et la transparence et donnera lieu à des échanges et une communication régulière avec vous. A titre d'exemple, aucun changement/modification de données ne sera effectué sans consultation/discussion avec vous.

Une réunion de tous les Correspondants nationaux de la CEPEJ est organisée chaque année à Strasbourg et fournit une plateforme pour échanger des expériences, partager des pratiques et proposer des améliorations du processus de collecte de données.

Des visites d'évaluation par les pairs peuvent également être organisées pour soutenir les Correspondants nationaux dans le processus de collecte des données et améliorer la disponibilité et la qualité des données fournies. Cette activité permet par ailleurs d'approfondir la connaissance du système judiciaire du pays concerné par l'échanges d'expériences avec des experts de la CEPEJ, travaillant eux-mêmes sur des sujets/problèmes spécifiques dans leurs pays. Le secrétariat de la CEPEJ est à votre disposition pour de plus amples informations sur ce type de soutien individualisé.

Vous pouvez compter sur le soutien du Secrétariat de la CEPEJ tout au long des processus de collecte des données et de contrôle de leur qualité. Nous sommes disponibles pour toute question - technique ou substantielle - par le biais de contacts vidéo ou téléphoniques, d'e-mails, à l'occasion de la réunion des Correspondants nationaux, ou par le biais de visites/missions d'évaluation par les pairs dans votre pays.

Vous trouverez plus de détails sur l'étendue de votre rôle sur la page du Réseau des Correspondants nationaux de la CEPEJ, accessible [ici](#).

III. Quels sont les principaux défis pour le Correspondant national et comment les relever ?

- ✓ *Les délais* - le processus d'évaluation comporte différentes étapes encadrées par des délais spécifiques ; dans leur travail commun, la CEPEJ et le Correspondant national doivent respecter ces différents délais, ce qui nécessite réactivité et disponibilité de part et d'autre. La plupart des données étant systématiquement collectées tous les ans, comme les données relatives au flux d'affaires, il est recommandé de mettre en place cette collecte au niveau national avant même le lancement du cycle d'évaluation, si elles sont disponibles.
- ✓ *Collecte des données de différentes sources* - le Correspondant national obtient les informations requises auprès de différentes autorités nationales, en fonction du thème spécifique. Il/elle doit constamment être en contact avec les divers organismes, les guidant sur les définitions, la méthodologie et les délais de la CEPEJ. Il/elle doit assurer une sorte de contrôle de qualité « interne » des données en anticipant les questions éventuelles du Secrétariat de la CEPEJ sur les divergences. La mise en place d'une pratique d'échanges et de communication au niveau national est un bon moyen de garantir la cohérence des données. Le Correspondant national peut identifier les personnes clés dans les différentes institutions judiciaires et discuter en détail des exigences en matière de données liées à l'évaluation. Le fait de rester en contact avec ces personnes ressources, non seulement lorsqu'il y a des questions à propos des données, mais aussi lorsque les résultats de l'évaluation sont publiés, garantira une meilleure compréhension des besoins de l'exercice d'évaluation et une plus grande appropriation de la part des institutions impliquées dans la collecte des données.

- ✓ *La comparabilité des données* - le Correspondant national doit garder à l'esprit que la CEPEJ a une approche européenne fondée sur des définitions et des concepts autonomes. Il est parfois nécessaire de prendre du recul par rapport aux définitions nationales et de présenter les données conformément à la Note explicative de la CEPEJ. A cet égard, il est primordial de fournir des commentaires qui peuvent expliquer et mettre en lumière les particularités du système judiciaire et pour cela, votre expertise est essentielle. Le fonctionnement de *CEPEJ-COLLECT* (la plateforme en ligne de collecte des données) facilite cet exercice. Les commentaires généraux insérés en relation avec chaque question sont sauvegardés automatiquement, et les Correspondants nationaux peuvent voir les précédents commentaires et clarifications qu'ils ont soumis. Ils peuvent alors les mettre à jour ou les confirmer.

IV. Quelles données doivent être collectées ?

Vous devez collecter les réponses au Questionnaire d'évaluation. Ce dernier est organisé par thèmes différents couvrant de nombreux aspects des systèmes judiciaires tels que le budget, les professionnels de la justice, l'accès à la justice, la qualité et l'efficacité, les TIC, les usagers des tribunaux, etc. En conséquence, il vous est demandé de contacter différentes autorités disposant des données pertinentes pour chaque domaine respectif.

La Note explicative explique plus en détail le type de données à fournir pour les différentes questions. La qualité et la comparabilité des données étant de la plus haute importance, la CEPEJ s'assure à travers ce document que tous les pays ont la même compréhension des concepts, ce qui implique parfois de s'écarter des définitions nationales. Il pourrait être utile de traduire le Questionnaire et la Note explicative pour faciliter la compréhension par les autorités nationales compétentes. Pendant cette phase de traduction, le Secrétariat de la CEPEJ est à votre entière disposition en cas de doute sur la signification d'un terme, le sens d'un concept ou la manière d'interpréter une question.

Pour vous faire une idée plus précise, veuillez consulter les réponses les plus récentes de votre pays, disponibles sur la page internet de la CEPEJ ainsi que dans la plateforme *CEPEJ-COLLECT* (chaque section de la campagne actuelle contient une rubrique « données précédentes »). Par ailleurs, au début de chaque cycle d'évaluation, le Secrétariat de la CEPEJ communique aux Correspondants nationaux un document Excel contenant les données fournies par l'Etat concerné lors des dernières campagnes d'évaluation. Ce document peut être utile aussi bien au Correspondant national qu'aux autorités sources pour anticiper les éventuelles questions du Secrétariat et expliquer dès les premiers échanges les possibles variations/modifications/évolutions dans les réponses pour l'année de référence.

V. Quelles sont les étapes et le calendrier qui s'appliquent ?

A partir de 2025, le cycle d'évaluation de la CEPEJ a lieu chaque année. Les États membres du Conseil de l'Europe ainsi que quelques États observateurs y participent.

Le cycle d'évaluation est organisé autour d'échéances spécifiques impliquant différentes tâches et responsabilités des Correspondants nationaux :

1. D'octobre (N-1) à mars (N) : *Processus de collecte des données*

- ✓ Identifier les institutions compétentes pour répondre aux différentes questions et diviser le Questionnaire et la Note explicative en conséquence. Vérifiez si le Correspondant national précédent avait déjà établi la liste de ces autorités ; tout retour d'information de l'ancien Correspondant sur ce point de départ est utile.

- ✓ Contactez toutes les autorités compétentes qui peuvent vous fournir des réponses au Questionnaire de la CEPEJ (sources de données), envoyez leur les questions respectives, la partie pertinente de la Note explicative, en insistant sur l'importance de se conformer aux définitions de la CEPEJ lors de la transmission des données ; envoyez leur également les réponses précédentes, en les invitant à fournir d'ores et déjà un commentaire/une explication/une clarification en cas de divergences/variations/réponses différentes par rapport aux années précédentes.
- ✓ Rappeler aux autorités compétentes l'importance des commentaires accompagnant les données ; au-delà des explications sur les variations entre les cycles, les informations générales sur le système judiciaire respectif et ses divers aspects couverts par les différentes questions, sont très importantes lors de l'analyse des données et apparaîtront sur la base de données CEPEJ-STAT. Il peut être utile à ce stade initial de rappeler que certaines questions supplémentaires concernant les réponses peuvent être posées par la CEPEJ, nécessitant une attention supplémentaire de leur part.
- ✓ Recueillir les réponses (données et commentaires) auprès des sources de données, vérifier qu'il n'y a pas d'omissions et demander des explications sur les divergences avec les réponses précédentes si elles n'ont pas été fournies.
- ✓ Pour vous aider dans votre processus de collecte de données, nous vous recommandons de consulter l'atelier « Collecte de données » décrit dans le document [« Bonnes pratiques pour les Correspondants nationaux »](#).
- ✓ Commencer à saisir des données dans [CEPEJ-COLLECT](#) dès que la plate-forme est ouverte. Familiarisez-vous avec le [Manuel utilisateur CEPEJ-COLLECT](#) pour une saisie efficace des données.
- ✓ L'insertion des données peut être progressive. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'ensemble des données des différentes sources avant de commencer. Une fois que vous avez inséré les données, vous pouvez les « sauvegarder » sans les publier. Cela vous permet de revenir sur les données et de les modifier jusqu'à ce que vous soyez suffisamment sûr de vous pour les publier.
- ✓ Le système *CEPEJ-COLLECT* met automatiquement en évidence les divergences avec les réponses précédentes. Les Correspondants nationaux doivent revenir aux sources de données pour obtenir des explications (au cas où elles ne l'auraient pas anticipé en fournissant immédiatement une explication) sur les divergences identifiées avant la saisie finale des données.
- ✓ Informez rapidement le Secrétariat de la CEPEJ de toute difficulté ou retard dans la transmission des données.
- ✓ Ne pas hésiter à demander de l'aide au Secrétariat si vous rencontrez des difficultés techniques pour insérer les données et/ou poster les sections, ou si vous avez des doutes sur le sens d'une question. Nous sommes disponibles à tout moment par e-mail, appels vidéo ou appels téléphoniques.

2. D'avril à septembre (N) : Processus de contrôle de la qualité

- ✓ À partir du mois d'avril, le Secrétariat de la CEPEJ examine les données fournies pour vérifier leur conformité avec la Note explicative, leur cohérence avec les réponses précédentes et la cohérence des réponses à travers le questionnaire.

- ✓ Un processus de questions-réponses commence entre le Secrétariat de la CEPEJ et le Correspondant national. Au cours de ce processus, le Secrétariat de la CEPEJ pourra vous demander de fournir des commentaires et des informations supplémentaires.

3. D'octobre à décembre : Préparation du Rapport

- ✓ Pendant cette période, le Secrétariat de la CEPEJ prépare le [Rapport d'évaluation](#) et le rôle du Correspondant national est généralement minime.
- ✓ Le cas échéant, le Secrétariat s'adressera au Correspondant national concerné pour obtenir des informations ou clarifications supplémentaires.

4. Décembre : Au-delà de la publication officielle du Rapport d'évaluation

- ✓ Après la publication du Rapport, les Correspondants nationaux peuvent contribuer de manière significative à sa diffusion au sein de leurs réseaux professionnels.
- ✓ A ce stade, il est également recommandé -si nécessaire- de faire traduire le rapport (ou au moins la *Fiche pays* de l'Etat concerné) dans la langue nationale afin d'en faciliter la compréhension.
- ✓ Ils sont encouragés à promouvoir le Rapport au niveau national, par le biais de conférences, de médias, de réseaux sociaux, de réunions de professionnels de la justice et d'autres événements similaires.
- ✓ Il est fortement recommandé d'informer toutes les sources impliquées dans la collecte des données et de leur présenter le résultat final de nos efforts conjoints.
- ✓ À la fin du processus, il est utile de dresser/mettre à jour une liste de toutes les institutions impliquées dans la collecte de données, en indiquant le nom de l'autorité, ses coordonnées et toutes les questions dont elle est responsable.

VI. Existe-t-il d'autres activités de collecte de données ?

États membres de l'UE : chaque année, un processus similaire de collecte de données pour l'[Étude de la CEPEJ pour le Tableau de bord de la justice de l'UE](#) est mis en œuvre. Il est basé sur un extrait du [questionnaire principal](#). Les résultats sont différents de ceux du Rapport d'évaluation de la CEPEJ. Une fois la phase de contrôle de qualité des données terminée, le Secrétariat de la CEPEJ envoie aux Correspondants nationaux l'étude pour information et éventuels commentaires.

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Kosovo¹ : chaque année, un processus de collecte de données similaire pour le « [Tableau de bord pour les Balkans occidentaux](#) » est mis en œuvre. Il est basé sur un [Questionnaire](#) étendu et dédié ayant des échéances spécifiques qui vous seront communiquées par le Secrétariat de la CEPEJ. Les résultats sont différents de ceux du Rapport d'évaluation de la CEPEJ. Une fois la phase de contrôle de qualité des données terminée, le Secrétariat de la

¹ * Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut, et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

CEPEJ envoie aux Correspondants nationaux l'étude pour information et éventuels commentaires.

Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine : chaque année, un processus similaire de collecte de données pour le « [Tableau de bord de la justice EaP](#) » est mis en œuvre. Il est basé sur un [Questionnaire](#) étendu et dédié ayant des échéances spécifiques qui vous seront communiquées par le Secrétariat de la CEPEJ. Les résultats sont différents de ceux du Rapport d'évaluation de la CEPEJ. Une fois la phase de contrôle de qualité des données terminée, le Secrétariat de la CEPEJ envoie aux Correspondants nationaux l'étude pour information et éventuels commentaires.

Le Secrétariat de la CEPEJ reste à votre entière disposition à tout moment du processus d'évaluation.

Nous attendons avec impatience vos contributions. Nous vous remercions de votre participation à l'amélioration de l'efficacité des systèmes judiciaires en Europe.

Chaleureuses salutations,

Le Secrétariat de la CEPEJ